MUNICIPALITÉ
DE Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 2 juin 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-06-174 / CLOTURE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion

QUE la séance est levée à **20h29**

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand
Maire

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

MUNICIPALITÉ
DE Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 3 juin 2025.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim